

*Comité Permanent pour la Coopération Economique et
Commerciale de l'Organisation de Coopération
Islamique*

POUR UNE COOPERATION REUSSIE :

**LE PROJET
DE STRATEGIE
DU COMCEC**

**POUR UN MONDE ISLAMIQUE
INTERDEPENDANT**

Août 2012

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	3
2. Principes Fondamentaux de la Stratégie	5
2.1. Favoriser la Mobilité.....	5
2.2. Renforcer la Solidarité.....	6
2.3. Améliorer la Gouvernance.....	7
3. Domaines de Coopération	8
3.1. Commerce.....	8
3.2. Transports et Communication.....	11
3.3. Tourisme.....	15
3.4. Agriculture.....	19
3.5. Réduction de la Pauvreté	22
3.6. Finances.....	26
4. Questions de fonctionnement	28
4.1. Groupes de Travail.....	29
4.2. Gestion de Cycle de Projet.....	30
4.3. Cadre Financier.....	30
4.4. Suivi et Evaluation.....	31
4.5. Questions de Procédure.....	32

1. INTRODUCTION

L'OCI a été fondée en tant qu'entité politique pour faire face aux problèmes urgents auxquels faisait face la Communauté Islamique à la fin des années 1960. Peu de temps après sa création, l'importance de la coopération économique en vue de favoriser une position islamique commune a été reconnue par les Pays Membres, et les questions liées à la coopération économique ont été incorporées aux réunions de l'OCI. La coopération économique de l'OCI a été consolidée avec le Plan d'Action de 1981, dont la mise en œuvre a été déléguée à un Comité Permanent, le COMCEC, conçu comme un organe chargé de superviser et de coordonner toutes les activités économiques de l'OCI. La nouvelle géographie politique et économique au début des années 1990 a nécessité la mise à jour du Plan d'Action de 1981, ce qui a donné naissance à la Stratégie et au Plan d'action de 1994, visant à renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres de l'OCI.

Bien que des décennies d'efforts dans le but de parvenir à un cadre de coopération économique solide dans une région marquée par sa diversité, ses disparités et ses contrastes, aient donné certains résultats positifs, la perspective d'ensemble demeure insatisfaisante. Les lacunes inhérentes aux programmes de coopération, qui le plus souvent n'ont pas réussi à mettre en place le cadre susmentionné en dépit de nombreuses tentatives en ce sens, constituent un des principaux facteurs expliquant ces difficultés.

Tout en gardant à l'esprit ce contexte, ainsi que les défis économiques croissants rencontrés par la Communauté de l'OCI au cours de ces dernières années, le Sommet Economique du COMCEC, tenu le 9 novembre 2009 à Istanbul, a demandé la préparation d'un nouveau document de vision, en accord avec les besoins et exigences actuels des Pays Membres, et qui vise également à améliorer la structure institutionnelle de la coopération économique. Le présent document est la réponse du COMCEC à cette demande du Sommet : il propose un nouveau cadre de coopération pour aider les Pays Membres à lutter efficacement contre leurs principaux défis économiques. Ce faisant, le COMCEC adopte une approche pratique et réaliste. Le COMCEC reconnaît ses contraintes en termes de ressources et de capacités, mais il est également conscient que ces ressources peuvent faire une différence dans la vie de l'Oummah si elles sont judicieusement utilisées.

Le sentiment d'appartenance à un patrimoine commun, la fraternité et la solidarité figurent parmi les nobles principes que l'OCI défend. Ainsi, les disparités croissantes entre pays de l'OCI sont un sujet de préoccupation pour nous. Alors que certains Pays Membres sont bien intégrés à l'économie mondiale et en tirent de plus en plus profit, un nombre croissant d'autres pays sont exposés à un risque de marginalisation et d'exclusion, ce qui renforce le cycle vicieux du dénuement économique et social et de l'instabilité politique. Par conséquent, le COMCEC s'est posé pour objectif de renforcer l'interconnexion entre ses membres, en réduisant les obstacles

entre eux. La mobilité accrue des biens, des capitaux et des personnes peut servir de catalyseur afin de créer une convergence entre les pays aux revenus plus élevés et ceux aux revenus plus faibles, de même que renforcer la paix et la stabilité.

En tant qu'habitants de l'hémisphère Sud, les membres du COMCEC peuvent établir de nouveaux mécanismes de coopération entre eux, créant ainsi des synergies dont les effets multiplicateurs peuvent avoir un impact bien au-delà des agents d'origine. Un corps de littérature de plus en plus important montre explicitement que la coopération entre les pays du Sud se révèle plus productive, plus efficace dans l'utilisation des ressources et plus durable dans son impact. Le COMCEC est donc déterminé à fournir à ses membres les bases nécessaires au partage de connaissances et à l'apprentissage mutuel dans ses domaines de coopération. Le monde Islamique n'a pas tant souffert du manque de matériel et de ressources intellectuelles nécessaires que de celui de plates-formes et de mécanismes appropriés pour utiliser ces ressources afin de répondre aux besoins identifiés. Le COMCEC aidera à ce que cette utilisation soit entreprise de manière active et efficace.

Les réalités économiques du monde moderne nécessitent une gouvernance fiable, de confiance et de bon sens. La mauvaise gouvernance entrave de manière significative les efforts de développement des pays car elle provoque une utilisation inefficace des ressources publiques, la corruption et des troubles sociaux, ce qui participe au maintien de la pauvreté. Une gouvernance publique efficace et transparente joue un rôle crucial en vue de promouvoir le développement et le bien-être dans les Pays Membres. À cet égard, le COMCEC se posera comme but de promouvoir la qualité des services publics dans les domaines pertinents des Pays Membres.

La **vision** du COMCEC *est de construire une Oummah Islamique prospère, fondée sur la solidarité et l'interdépendance, une mobilité accrue et une bonne gouvernance*. En conséquence, la **mission** du COMCEC est de fournir un forum pour la production et la diffusion des connaissances, le partage d'expériences et des meilleures pratiques, le développement d'une politique commune de langue / compréhension et la mise en place de politiques rapprochées dans les domaines de coopération en vue de trouver des solutions aux défis économiques et sociaux de la Oummah Islamique.

Afin de concrétiser les objectifs de la Stratégie, le COMCEC produira des études et des rapports analytiques, mènera des recherches, organisera des programmes de renforcement des capacités, des séminaires, des stages de formation et des visites d'étude. Le COMCEC introduira de nouveaux instruments opérationnels, à savoir, des groupes de travail ainsi qu'une gestion de cycle de projet dotée d'un mécanisme financier clair, en vue d'assurer une mise en œuvre efficace de la Stratégie.

La Stratégie comporte six domaines de coopération, à savoir, le Commerce, les Transports et la Communication, le Tourisme, l'Agriculture, la Réduction de la Pauvreté et les Finances. Ces domaines ont ou bien été identifiés comme prioritaires par le Sommet Economique du COMCEC de 2009, ou alors occupent une place prépondérante dans l'ordre du jour du COMCEC.

Dans la Stratégie, chaque domaine de coopération s'ouvre avec un objectif stratégique, lequel est suivi d'un bref aperçu du secteur à l'échelle de l'OCI, des sous domaines de coopération et des résultats escomptés dans ce sous domaine.

2. PRINCIPES FONDAMENTAUX

Favoriser la Mobilité, Renforcer la Solidarité et Améliorer la Gouvernance sont les principes fondamentaux sur lesquels la Stratégie est construite. Ces principes répondent également à certains des problèmes les plus fondamentaux et persistants du monde Islamique et orientent les activités du COMCEC dans les domaines de coopération.

2.1. Favoriser la Mobilité

La mobilité est la caractéristique déterminante de notre époque. Une augmentation sans précédent de la mobilité des biens, des capitaux, des personnes, des idées et des connaissances à travers les frontières nationales a eu lieu au cours des dernières décennies. Ce processus a été encouragé à la fois par les avancées technologiques qui permettent de réduire le coût des transactions, ainsi que, plus encore, par une volonté politique et des actions délibérées destinées à supprimer les barrières entre les pays. Cette mobilité croissante a donné lieu à un terrain propice à la croissance et au développement économiques, notamment dans les pays qui peuvent gérer efficacement ses implications.

En raison de nombreux obstacles physiques et mentaux, la mobilité entre les pays Islamiques a été généralement en dessous du niveau désiré. En conséquence, les complémentarités existantes et le potentiel de coopération économique dans le monde Islamique sont restés largement inexploités, ce qui affecte la performance économique de nombreux Pays Membres.

Comme c'est le cas ailleurs, accroître la mobilité entre nos pays nécessite tout d'abord et surtout une volonté politique forte et des actions concertées afin de faciliter la circulation des marchandises, des capitaux et des personnes à travers nos frontières. Actuellement, il existe de sérieux obstacles qui entravent non seulement le développement économique dans les Pays Membres, mais aussi la coopération entre eux. Par exemple, des droits de douane élevés, des barrières non tarifaires, des processus de visa complexes, des procédures lourdes qui entravent les investissements, figurent parmi les plus importants. En outre, le manque d'interaction entre

nos peuples peut parfois causer des malentendus et des incompréhensions, et créer des barrières entre les différentes composantes de l'Oummah.

Favoriser la mobilité a un rôle vital à jouer pour l'accroissement de la productivité et l'amélioration du niveau de vie dans les Pays Membres, car elle peut conduire à une meilleure division du travail et à de meilleures conditions pour que les entreprises bénéficient au mieux des économies d'échelle. Elle facilitera également les flux de capitaux et accroîtra les opportunités d'investissement, de génération de croissance économique et de création d'emplois. Enfin, plus important encore, grâce à ce principe, une Oummah Islamique de plus en plus interconnectée, caractérisée par de meilleures connaissance et compréhension mutuelles et une plus forte identité commune, peut voir le jour. Par conséquent, renforcer la mobilité entre les pays Islamiques constitue le fondement même de la construction d'une Oummah prospère.

2.2. Renforcer la solidarité

La civilisation islamique a toujours mis l'accent sur la Solidarité. Cependant, la situation actuelle du monde Islamique requiert que ce noble principe ne reste pas un concept abstrait mais prenne une réalité matérielle de manière à tenir ses promesses.

Le manque de solidarité entre les Pays Membres se manifeste de différentes manières. Alors que certains Pays Membres possèdent d'importants excédents de réserves, d'autres sont classés comme pays pauvres et très endettés, et ont contracté d'énormes dettes dans des conditions défavorables envers les marchés financiers avancés. De même, certains de nos membres sont relativement avancés en termes de science et de technologie, alors que d'autres sont dans les premiers stades du développement technologique. Un autre fait frappant est le contraste entre des pays qui ont de vastes ressources naturelles et des pays qui souffrent d'un grave manque de telles ressources. De nombreux exemples similaires peuvent être trouvés : le principe de fond est donc qu'il existe de nombreuses opportunités pour renforcer la solidarité entre nos pays et diminuer notre dépendance envers les économies avancées.

En dépit des variations citées ci-dessus, nous faisons également face à des défis de développement communs qui appellent à une solidarité renforcée entre nous. Grâce à la solidarité, nous pouvons créer une synergie dans nos efforts de développement et mettre en place une approche et un ordre du jour communs afin de relever ces défis. Ceci ouvrirait aussi la voie à une plus grande interdépendance et à l'approfondissement de la coopération entre nos pays.

Renforcer la solidarité permettra également à nos pays d'utiliser leurs complémentarités actuelles et de diversifier leurs relations économiques. En outre, la relation entre les Pays Membres relativement développés et ceux moins développés ne reproduira pas les problèmes

observés dans leurs modes de relations économiques avec les économies avancées, puisqu'elle s'attachera à être bénéfique aux deux parties concernées.

La solidarité ne peut être atteinte que grâce à un cadre institutionnel qui fonctionne bien. Le COMCEC fournit un tel cadre en promouvant la coopération économique et technique, l'apprentissage mutuel ainsi que le partage des expériences et des bonnes pratiques entre les Pays Membres. Il vise à réaliser une coopération plus étroite dans les domaines d'intérêt commun afin de mieux bénéficier des possibilités existantes et de répondre aux défis et risques communs. Ceci participe à la promotion de l'autosuffisance collective et de l'interdépendance entre les pays Islamiques.

2.3. Améliorer la gouvernance

La gouvernance, dans son sens le plus large, se réfère aux processus et structures selon lesquels les ressources et les affaires d'un pays sont gérées. La bonne gouvernance, par ailleurs, est un terme normatif, qui implique des normes de gouvernance telles que l'efficacité, la transparence, la prévisibilité, la responsabilisation, l'inclusivité et la réactivité, lesquelles sont considérées comme des facteurs déterminants de la performance économique d'un pays. Une littérature de plus en plus importante a montré une corrélation positive entre la qualité de la gouvernance et le développement économique et social. En conséquence, l'amélioration de la gouvernance est de plus en plus considérée comme une condition sine qua non pour atteindre des niveaux plus élevés de prospérité.

La bonne gouvernance affecte la performance économique des pays de différentes manières. Elle assure principalement la prestation efficace des services publics de base tels que la santé, l'éducation et les infrastructures essentielles au développement humain. Des administrations publiques transparentes et prévisibles, qui adhèrent à la loi, sont cruciales pour l'environnement des affaires et améliorent le climat d'investissement, ce qui résulte en une productivité et un niveau de vie meilleurs. L'inclusivité et la réactivité des administrations publiques permettent aux gens de participer au processus de prise de décision et de faire entendre leur voix. Elles facilitent un débat politique plus large au sujet des défis communs, et fournissent ainsi une opportunité pour le choix et la mise en œuvre des politiques les plus appropriées afin de répondre à ces défis.

La mauvaise gouvernance a des effets contraires. Des institutions publiques inefficaces et inefficaces qui ne réussissent pas à fournir les services publics de base, un manque de transparence et d'accès à l'information, des pratiques bureaucratiques arbitraires qui réduisent la prévisibilité, un manque de reddition de comptes dans l'exercice du pouvoir, l'exclusion de parties prenantes du processus de prise de décision, un manque de réactivité des administrations publiques et l'absence d'égalité devant la loi figurent parmi les conséquences de la mauvaise

gouvernance dans notre région, et parmi les principaux facteurs expliquant sa performance économique faible. Les problèmes découlant de la mauvaise gouvernance entravent également l'établissement d'initiatives de coopération productives entre les Pays Membres.

Nos efforts afin de construire une communauté Islamique interconnectée et interdépendante ne porteront leurs fruits qu'avec l'émergence d'une meilleure gouvernance dans notre région. Améliorer la gouvernance exige un important développement des capacités institutionnelles et humaines dans les Pays Membres, ainsi qu'un engagement politique ferme de leur part. Le COMCEC vise à réduire les problèmes dans ce domaine grâce à des programmes de formation et de renforcement des capacités qui peuvent aider à la réalisation de cet objectif.

3. DOMAINES DE COOPÉRATION

3.1. LE COMMERCE

I. Objectif stratégique : L'expansion du commerce entre les Pays Membres

II. Environnement politique :

Le commerce est un important catalyseur de la croissance économique. Il conduit à une allocation efficace des ressources et à la création d'économies d'échelle au sein des pays. Les principaux facteurs affectant les relations commerciales entre les pays sont les structures de production, les politiques commerciales nationales, les régimes commerciaux et les infrastructures de transport et financières.

Conscient de son importance, le COMCEC a tenté d'explorer de potentiels voies et moyens de coopération dans le domaine du commerce. Cependant, le niveau de coopération est bien en deçà du potentiel économique et social des Pays Membres. Bien que représentant près d'un quart de la population mondiale, la part des pays du COMCEC dans le commerce mondial est limitée à près de 10 pour cent. De même, le niveau des échanges commerciaux au sein de la région du COMCEC demeure modeste, à environ 16-17 pour cent..

Divers problèmes structurels se posent pour la coopération commerciale dans la région du COMCEC. L'un d'entre eux est celui des politiques commerciales protectionnistes auxquelles ont fréquemment recours les Pays Membres. Malgré certains efforts de libéralisation du commerce, des politiques commerciales protectionnistes, en particulier des tarifs élevés et l'utilisation courante de barrières non tarifaires (BNT), continuent de poser de sérieux obstacles à la mobilité des marchandises dans la région du COMCEC. En outre, les divers engagements des Pays Membres, en vertu de différents accords commerciaux régionaux ou internationaux, causent parfois de graves problèmes pour les efforts de coopération au sein du COMCEC, par exemple

dans le cas du Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI (SPC-OCI), auquel plusieurs pays liés par d'autres accords commerciaux régionaux hésitent à souscrire.

Dans le domaine de la facilitation des échanges, la fragilité de la logistique et de l'infrastructure dans le domaine du commerce entraîne l'augmentation du coût des transactions, ce qui diminue la compétitivité de nos exportateurs. L'inefficacité des services publics dans le domaine du commerce constitue également un obstacle supplémentaire pour le commerce dans les Pays Membres.

Le financement du commerce et les mécanismes d'assurance sont également des domaines problématiques. Les mécanismes actuels de financement du commerce sont sous-utilisés par les Pays Membres pour plusieurs raisons, telles qu'un manque de sensibilisation, des taux de majoration élevés etc. Il est également nécessaire d'introduire de nouveaux instruments de financement du commerce en accord avec les besoins actuels des Pays Membres, et en particulier des PMA. Par ailleurs, des mécanismes d'assurance inadéquats rendent nos exportateurs vulnérables aux risques de paiement, et les obstacles aux paiements directs nécessitent l'intervention d'intermédiaires ce qui augmente encore davantage le coût des transactions commerciales.

En ce qui concerne la promotion du commerce, les cadre actuels de coopération ne fournissent pas un environnement favorable pour que les PME développent et établissent des partenariats commerciaux et de nouveaux contacts, et pour qu'elles explorent de nouvelles opportunités commerciales dans la région du COMCEC. En outre, les PME dans de nombreux Pays Membres n'ont pas la capacité suffisante pour développer une commercialisation internationale et des stratégies d'exportation.

En vue de répondre à ces problèmes structurels, le COMCEC est, en premier lieu, attaché à assurer une circulation plus facile des marchandises, laquelle est essentielle à l'expansion du commerce, la croissance économique et au bien-être dans la région du COMCEC. Par conséquent, le COMCEC effectuera des efforts pour libéraliser le commerce par le biais d'accords commerciaux multilatéraux visant à réduire les barrières tarifaires et non tarifaires. Il mettra également l'accent sur la facilitation du commerce pour augmenter la mobilité des biens.

Par ailleurs, en renforçant la solidarité entre les Pays Membres, le COMCEC effectuera des efforts en vue de développer une compréhension commune et d'harmoniser les politiques dans les domaines de la libéralisation, la facilitation, le financement et la promotion du commerce. En renforçant les liens commerciaux entre ses membres, le COMCEC a pour objectif de diversifier les relations commerciales de ses Pays Membres, lesquelles ont principalement été établies avec les économies développées. En outre, le COMCEC tentera d'accroître l'échange de capacités

institutionnelles et humaines dans le domaine du commerce entre ses Etats Membres en facilitant l'échange d'expériences et de savoir-faire.

Enfin, le COMCEC améliorera les services publics dans le domaine du commerce, qui affectent la rapidité et le coût des transactions commerciales et par conséquent la compétitivité des pays membres. Le COMCEC visera, entre autres, à simplifier les procédures commerciales, à éliminer les pratiques bureaucratiques arbitraires dans les transactions commerciales et à augmenter les capacités des administrations douanières, afin d'ainsi améliorer la gouvernance dans la région.

III. Résultats :

1. Libéralisation du commerce

Le COMCEC visera la réduction des tarifs actuels et éliminera les barrières non tarifaires afin de faciliter la circulation des marchandises entre les Pays Membres.

Résultats escomptés :

- Amélioration de la compréhension du coût d'opportunité des politiques commerciales protectionnistes
- Opérationnalisation du SPC-OCI
- Réduction des tarifs
- Elimination des barrières non tarifaires
- Rationalisation des politiques commerciales
- Promotion de l'accèsion des Etats Membres à l'OMC

2. Facilitation du commerce

Le COMCEC améliorera la compétitivité des Etats Membres en rendant possible des transactions commerciales plus rapides et plus rentables.

Résultats escomptés :

- Simplifier et rationaliser les procédures de commerce
- Renforcer les capacités des services de douane
- Améliorer les services logistiques relatifs au commerce
- Promouvoir les paiements directs

3. Le financement du commerce

Le COMCEC visera la promotion et l'enrichissement de ses mécanismes de financement du commerce

Résultats escomptés :

- Renforcer la sensibilisation des mécanismes de financement actuels
- Identifier de nouveaux instruments de financement du commerce
- Améliorer les mécanismes d'assurance face aux risques de paiement

4. La promotion du commerce

Le COMCEC visera le renforcement de l'interaction entre les secteurs privés de ses pays membres et participera au développement de leurs capacités d'exportation.

Résultats escomptés :

- Accroître la sensibilisation aux projets de commerce en cours
- Développer la communication entre les représentants et les institutions du secteur privé dans les Etats membres
- Mise en place d'un réseau en ligne pour l'interaction dans le monde des affaires
- Accroître la capacité des Organisations de Promotion du Commerce dans les pays membres, notamment dans les PMA
- Favoriser la stratégie d'exportation et des capacités internationales de marketing des PME.

2.4. LE TRANSPORT ET LA COMMUNICATION

I. Objectif stratégique

Renforcement du fonctionnement, de l'efficacité et de la durabilité des transports et des communications dans les Etats membres.

II. Environnement d'adoption de politiques:

Le secteur des transports est au cœur de la croissance et du développement économique. Les réseaux de transports jouent un rôle pour renforcer les capacités de production, attirer les investissements et promouvoir le commerce en renforçant l'accès aux marchés locaux et internationaux. L'accès aux services publics de base tel que les services de santé et l'éducation

dans les zones éloignées en réduisant ainsi la vulnérabilité économique et sociale ainsi que l'exclusion, représente un autre aspect de valeur du transport. Par ailleurs, les réseaux de transport jouent un rôle primordial dans les recettes et les revenus du tourisme. Surmonter les barrières physiques et non-physiques qui entravent le transport, mettre en place des infrastructures et des services de transport et de communication caractérisés par leur modernité et leur efficacité et mettre en application des législations et des règlements qui garantissent une circulation fluide des biens, des personnes et de l'information au sein des Etats et entre eux sont des éléments clés dans le développement économique et social.

La nature divergente de la région du COMCEC se manifeste également dans le secteur des transports. Nombre de pays membres bénéficient de réseaux de transport relativement efficaces munis de routes extensives ou de réseaux de chemin de fer et disposent d'importantes possibilités dans le transport aérien et maritime. Ils ont ainsi l'opportunité de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale et d'en tirer avantage. Cependant, un grand nombre d'autres pays membres rencontrent des difficultés graves dans le secteur des transports nécessitant des efforts substantiels pour les surmonter.

L'infrastructure non adéquate et les faibles services dans le secteur des transports figurent parmi les problèmes les plus saillants dans le deuxième groupe d'Etats. De manière générale, l'intensité des réseaux routiers et ferroviaires sont au-dessous de la moyenne mondiale dans ces pays. Qui plus est, ces réseaux déjà en place ne peuvent pas être véritablement exploités à cause de l'insuffisance des services de maintenance. L'inter-connectivité et le caractère inter-opérationnel des réseaux routiers et ferroviaires s'ajoutent aux problèmes du fait de l'absence de liens entre les Etats membres et de la divergence des normes techniques entre eux. Ces problèmes mènent à une augmentation considérable des coûts de transport à l'exportation et abaissent la compétitivité des pays membres, notamment les pays enclavés. D'autre part, les aéroports et les ports sont dans un état déplorable et nécessitent une véritable réhabilitation et un renforcement dans quelques pays membres.

De manière générale, les transports transfrontaliers entre les pays membres sont généralement problématiques et compliqués. Parmi les facteurs qui entravent un transport fluide entre les Etats membres figurent les règles et les règlements complexes et conflictuels ainsi que leur amendement sans préavis, les services logistiques inefficaces, l'excès de documents à fournir et les pratiques bureaucratiques arbitraires. En outre, les règles et les règlements convenus sur le plan international n'ont que peu d'intérêt pour les pays membres ce qui ralentit encore davantage les efforts d'alignement des législations nationales de transport aux législations internationales et se traduit par une complication poussée du transport des frets et des passagers. Ainsi, les transactions dans la région du COMCEC deviennent plus onéreuses, moins rapides et plus compliquées que dans d'autres régions en développement. Cet état de fait exige le déploiement

d'efforts sérieux afin de transformer le COMCEC en une région compétitive bénéficiant d'une plus grande mobilité entre ses pays membres, ce qui favorisera la coopération économique.

Les modes de transport actuels dans notre région encouragent amplement le voyage, le commerce et la communication avec les pays développés aux dépens d'autres pays membres. Les Etats Membres pourraient diversifier leurs modes de transport et de communication en créant de nouveaux liens et en veillant au soutien et à la promotion des transactions ainsi qu' à la réduction de leurs coûts. Cette tâche nécessite une coopération et une coordination étroite entre les pays membres, encore absente jusqu'à présent. La coordination des politiques et l'aboutissement à des formules d'entente sur les problèmes communs pourraient aider à trouver des solutions à ces problèmes et ce par l'échange d'informations et le partage des bonnes pratiques.

Par ailleurs, la qualité des services publics des transports et de la communication joue un rôle important dans l'intégralité du fonctionnement. La capacité institutionnelle et humaine des agences pertinentes dans certains pays membres exige une amélioration substantielle afin de mieux répondre aux défis auxquels ils font face. De plus, le cadre législatif en matière de transport nécessite une modernisation afin de le rendre plus responsable et transparent, ce qui contribuera dans la création d'un environnement favorable aux investissements dans le secteur. Encourager une plus grande participation du secteur privé, offrir des avantages adéquats dans l'infrastructure des transports et fournir les services pourraient fortement aider à combler les lacunes de financement dans les investissements des transports. Une meilleure gouvernance dans les pays membres et l'adoption des aspects pertinents de la bonne gouvernance seront ainsi une priorité pour le COMCEC.

III. Les domaines de fonctionnalité

1. Le cadre régulateur

Le COMCEC aura pour objectif de renforcer le cadre régulateur en place dans les pays membres en vue de les harmoniser avec les règlements et les dispositifs internationaux en place.

Résultats escomptés:

- Promouvoir les accords et les règlements internationaux pertinents dans les Etats membres
- Participer à la mise en œuvre des accords et des règlements internationaux pertinents par les Etats membres
- Harmoniser les législations, les normes et les pratiques dans le secteur des transports des Etats membres

2. La capacité institutionnelle et humaine

Le COMCEC entend promouvoir les études et les activités qui visent le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des institutions gouvernementales et non gouvernementales pertinentes des pays membres.

Résultats escomptés:

- Renforcer la prise de décision des transports nationaux et de la capacité de planification des Etats membres
- Accroître l'interaction entre les institutions homologues des Etats membres dans le domaine des transports
- Renforcer les compétences professionnelles des ressources humaines
- Améliorer la livraison de services et l'accélération des procédures

3. Les politiques d'infrastructure des transports

Le COMCEC identifiera les questions principales liées à la prise de décision en matière d'infrastructure des transports, y compris les modes de financement en vue d'alléger les fardeaux publics.

Résultats escomptés:

- Mettre en place des politiques solides de renforcement de l'infrastructure
- Identifier les principaux goulets d'étranglement, évaluer les besoins et les exigences de financement notamment en ce qui concerne la connectivité inter-régionale
- Renforcer l'engagement du secteur privé dans les projets d'infrastructure et promouvoir des modes innovateurs de financement, y compris les partenariats entre les secteurs public et privé

4. Les technologies de l'information et de la communication (TIC)

Le COMCEC envisage de renforcer le **développement** des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la région afin de fournir des services rentables et de haute qualité.

Résultats escomptés:

- Coordonner et harmoniser les politiques, les procédures et les normes des TIC
- Accroître l'usage des applications de TIC au sein des services publics

- Synthétiser les opportunités que les TIC fournissent dans les domaines des banques, des finances et du commerce en ligne.

3.3. LE TOURISME

I. L'objectif stratégique:

Développer un secteur du tourisme durable et compétitif dans la région du COMCEC

II. Environnement d'adoption de politiques:

Le tourisme est parmi les secteurs qui se développent le plus rapidement dans le monde, contribuant considérablement dans le développement économique. Il joue un rôle important dans la création d'emplois et dans la croissance économique. Il renforce l'entente interculturelle et le bien-être dans les pays et entre eux. En outre, le tourisme est considéré comme un outil puissant pour l'allègement de la pauvreté et la préservation de l'environnement naturel et culturel.

L'importance croissante du tourisme a été reflétée par un marché touristique international plus dynamique et plus compétitif. Dans ce contexte, peu de membres du COMCEC ont réussi à rehausser le niveau de leur secteur du tourisme à un niveau international compétitif. La plupart d'entre eux ont gardé un statut peu avantageux.

La coopération touristique a longtemps été inscrite à l'ordre du jour du COMCEC, révélant ainsi l'importance accordée par les pays membres à ce secteur. Malgré le grand potentiel déjà existant dans la région du COMCEC, un faible progrès a été réalisé jusqu'à ce jour.

De nombreux facteurs affectent la performance du secteur du tourisme et de la coopération touristique dans la région du COMCEC. Dans nombre de pays membres, l'infrastructure relative au tourisme – dont les hôtels, les centres d'hébergement, les réseaux de transport et de communication - est insuffisante et au-dessous des normes internationales. De plus, le secteur souffre grièvement du manque de ressources humaines bien formées.

Le tourisme repose sur un mouvement transfrontalier plus facile pour les individus. Cependant, dans la région du COMCEC, les procédures de voyage, de visa et de douanes sont longues, contraignantes et bureaucratiques. Ainsi les règlements restrictifs constituent une barrière étanche face à la mobilité des personnes.

Le secteur a également souffert de mauvaise gouvernance. La région du COMCEC dispose en général de faibles institutions publiques et les procédés bureaucratiques pesants entravent les investissements dans le tourisme. En outre, la qualité des services touristiques est médiocre et les

coûts et les avantages du tourisme ne sont pas partagés équitablement. Le secteur public est le principal moteur du tourisme et ainsi, le secteur potentiel du secteur privé est sous-exploité.

De plus, la collecte des données du tourisme dans nombre de pays membres du COMCEC laisse à désirer soit à cause de sa capacité limitée dans la collecte des données soit à cause du manque de sensibilisation de l'importance de cette pratique. L'absence de données fiables entrave l'élaboration d'analyses solides du secteur et par la suite, des cadres de coopération efficaces.

Partant du fait que le tourisme dépend fortement de l'image qu'il reflète, les préoccupations de sécurité, les instabilités politiques et les vulnérabilités économiques dans la région du COMCEC portent atteinte à la performance du secteur en ternissant l'image du tourisme du COMCEC. Outre les questions de sécurité, le public, même dans la région du COMCEC, n'est pas conscient de l'existence d'attractions touristiques. L'absence de stratégies efficaces de marketing entrave la sensibilisation et ne permet pas d'inverser l'image négative en une autre plus positive.

Etant donné ces défis, le COMCEC facilitera le tourisme dans sa région en appuyant l'élimination des obstacles afin de faciliter la mobilité des individus. Quelques membres ont déjà conclu des accords bilatéraux afin de lever les demandes de visa, une mesure visant la promotion du tourisme entre eux. Le COMCEC multipliera cette initiative et accélérera la simplification des procédures de visa et des douanes.

Certains Pays Membres du COMCEC ont une expérience et une expertise précieuses dans le secteur du tourisme. Le COMCEC aura pour objectif de renforcer la solidarité entre ses membres en facilitant le partage d'expériences et de connaissances ainsi que le transfert de technologie, le savoir-faire, et les compétences dans le domaine des finances et des entreprises. Cela contribuera grandement à l'amélioration de la qualité des services touristiques et au rapprochement des normes et des politiques touristiques, afin de pousser le tourisme dans la région du COMCEC au rang de la compétitivité internationale.

La gouvernance joue un rôle clé dans le fonctionnement global du secteur du tourisme. Le tourisme est par nature un secteur caractérisé par son horizontalité et une multitude de parties prenantes, ce qui requiert coopération et coordination entre différents ministères, collectivités locales, le secteur privé et les ONG afin que soient élaborées des politiques de tourisme efficaces. Il faudra pour cela des administrations de tourisme fortes, capables de coordonner ces différentes parties prenantes. Le COMCEC soutiendra la bonne gouvernance dans les secteurs du tourisme des pays membres, en aidant à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des organismes publics concernés, en allégeant les procédures bureaucratiques et en créant un environnement approprié pour les investissements touristiques. Le COMCEC promouvra des modalités qui permettent la participation des parties prenantes concernées, telles que le secteur

privé et les communautés locales, dans les activités touristiques à travers des partenariats public-privé et des programmes de tourisme en communauté.

III. Résultats

1. Cadre régulateur

Le COMCEC renforcera le cadre régulateur du secteur du tourisme dans les pays membres en vue de leur donner plus de valeur aux yeux des visiteurs et des entrepreneurs.

Résultats escomptés:

- Rationaliser les politiques touristiques
- Rendre les procédures de visa et de douanes plus simples et plus harmonisées
- Renforcer les investissements dans le tourisme et les arrivées touristiques

2. Renforcement des capacités et programmes de formation

Le COMCEC encouragera ses membres relativement avancés dans le secteur du tourisme afin de partager leur expérience avec les autres membres du COMCEC et de leur fournir des opportunités de renforcement des capacités et de formation.

Résultats escomptés:

- Mettre en place des programmes de formation professionnelle
- Améliorer la qualité des services
- Accroître la capacité institutionnelle
- Renforcer la collecte de données et la capacité d'analyse des données

3. L'engagement dans le secteur privé

Le COMCEC encouragera l'engagement du secteur privé dans les activités touristiques.

Résultats escomptés:

- Créer une plateforme de l'OCI pour le tourisme destiné au secteur privé
- Encourager les partenariats entre le secteur public et privé
- Améliorer le climat d'investissement dans le tourisme
- Renforcer la compétitivité du tourisme
- Promouvoir des modèles de motivation au secteur privé

4. Les programmes de tourisme en communauté (PTC)

Le COMCEC encouragera les PTC, en vue de contribuer à l'autonomisation des communautés locales et d'accroître leur participation aux bienfaits du tourisme.

Résultats escomptés:

- Mieux reconnaître et comprendre le tourisme en tant qu'outil pour l'allègement de la pauvreté
- Améliorer les niveaux de vie et faire reculer la pauvreté dans les communautés locales
- Promouvoir la conservation culturelle et environnementale
- Promouvoir le respect de l'authenticité socio-culturelle des communautés hôtes et accroître une entente et une tolérance interculturelle

5. Les stratégies de marketing

Le COMCEC soutiendra le développement de stratégies efficaces de marketing afin de sensibiliser davantage le public sur les destinations déjà existantes dans la région.

Résultats escomptés:

- Aboutir à différents produits et destinations touristiques
- Recourir aux média électroniques dans les efforts pour atteindre les groupes ciblés rapidement et efficacement (le marketing électronique et la promotion électronique)
- Promouvoir une meilleure image de la région du COMCEC

3.4. L'AGRICULTURE

I. Les objectifs stratégiques:

Renforcer la productivité du secteur agricole et rendre durable la sécurité alimentaire dans la région du COMCEC

II. Environnement d'adoption de politiques:

L'agriculture joue un rôle crucial dans de nombreux pays en développement. Les études empiriques démontrent que le secteur agricole est le secteur le plus efficace dans la création de revenus pour les strates les plus pauvres de la société. Ceci démontre son importance cruciale pour leur bien-être et leur développement économique. En outre, l'agriculture est une source importante de création d'opportunités pour l'investissement pour les secteurs public et privé. De même, elle fournit les matières premières aux industries dans les zones urbaines et rurales. La crise mondiale actuelle des aliments a accru la vitalité du secteur. Par conséquent, la communauté internationale et les gouvernements nationaux ont commencé à changer de parcours en faveur du soutien agricole.

Le secteur agricole a une grande importance pour nombreux pays membres du COMCEC, notamment les PMA. L'agriculture est un élément vital pour la croissance économique, le développement et la lutte contre la pauvreté dans grand nombre de pays membres. Dans la région du COMCEC, le niveau de dépendance de l'agriculture dans la croissance économique et la part de l'agriculture dans l'emploi est très élevé, représentant jusqu'à 90 pour cent du total de l'emploi dans certains Etats Membres.

L'amalgame de plusieurs facteurs a mené à une faible performance dans le secteur agricole dans plusieurs pays membres. A cause de faibles investissements dans l'agro-industrie, l'infrastructure de base médiocre et les services connexes demeurent insuffisants et les pertes post récolte sont très élevées. De plus, des réseaux de transport et une infrastructure logistique inadaptes entravent l'accès aux marchés.

Le faible niveau de mécanisation agricole ainsi que l'utilisation élevée de l'eau dans le secteur agricole sont parmi les indicateurs qui pointent les méthodes inefficaces utilisées dans la production agricole. Ils mènent à de faibles niveaux de productivité agricole. L'écart de la productivité entre les pays développés et la région du COMCEC est immense.

La main d'œuvre est caractérisée par un manque de compétences, ce qui se reflète par une basse productivité. De plus, suite aux activités médiocres en matière de recherche et de développement, l'innovation agricole est faible et l'adoption des technologies modernes est insuffisante. Les carences liées à la collecte de données entravent l'élaboration de bonnes analyses du secteur.

Le manque des cadres juridiques et régulateurs adéquats entame également la performance du secteur. L'immense dérégulation et la négligence du secteur agricole qui se sont produits dans les décennies passées se sont traduites par des investissements réduits, une plus grande vulnérabilité aux effets défavorables de la volatilité des prix et des spéculations, une basse productivité dans le secteur et par conséquent une plus forte insécurité alimentaire.

Les exportations agricoles représentent un montant considérable des recettes d'exportation dans plusieurs pays membres. Mais, suite aux pratiques injustes de commerce, ils n'ont pas encore abouti à leur plein potentiel. En dépit de l'attention particulière et différenciée en matière de commerce international accordée aux pays en développés/les pays les moins développés, leurs produits agricoles ne peuvent pas concurrencer les produits hautement subventionnés des pays développés.

Le niveau actuel du commerce et des investissements agricoles entre les pays membres est loin d'être satisfaisant. C'est pour cela que le COMCEC entend renforcer la mobilité du commerce agricole et des flux d'investissements dans la région. Ceci, non seulement renforcera l'accès aux marchés, notamment pour les PMA dont les exportations sont dominées par les produits agricoles, mais contribuera largement à stimuler les investissements dans le secteur, ce qui aura pour résultat le renforcement de l'emploi et de la productivité du secteur agricole.

Le secteur agricole, notamment celui des pays les moins avancés du COMCEC, est encore dans les premières phases de développement. Le profit marginal du soutien fourni à la production agricole dans ces pays est relativement élevé puisque le chemin est encore long pour qu'ils soient témoins de leur révolution écologique. Par une solidarité renforcée, le COMCEC promouvra la solidarité en nouant des partenariats agricoles entre ses membres relativement développés et ceux qui sont les moins avancés dans le secteur agricole en vue de partager les expériences et de transmettre le savoir-faire et la technologie. De plus, le COMCEC poussera à l'adoption d'une position commune dans les négociations de l'OMC pour améliorer l'accès au marché du commerce international. En outre, le COMCEC encouragera les pays membres à libéraliser le commerce agricole au profit des pays qui dépendent fortement des exports agricoles.

Le rôle régulateur et de soutien des Etats doit être rétabli sur des bases solides afin de diriger le secteur de manière efficace et de remédier aux effets néfastes de la volatilité des prix des aliments, qui deviendrait plus fréquente et plus tenace dans le nouvel environnement économique mondial. Par conséquent, le COMCEC visera le renforcement de la gestion du secteur agricole en vue de renforcer l'efficacité du rôle régulateur et de soutien de l'Etat en matière d'agriculture.

III. Les résultats

1. Renforcer la productivité

Le COMCEC renforcera la productivité du secteur agricole.

Résultats escomptés:

- Encourager les entrepreneurs et les agriculteurs à accroître leurs investissements
- Contribuer au savoir-faire et aux technologies
- Améliorer les services de recherches et de vulgarisation
- Réduire les pertes post récoltes
- Améliorer les possibilités d'irrigation et adopter des techniques appropriées

2. Cadre régulateur et capacité institutionnelle

Le COMCEC entend renforcer l'efficacité du rôle régulateur et de soutien de l'Etat dans le secteur agricole et de la sécurité alimentaire.

Résultats escomptés:

- Renforcer la détermination du secteur agricole face aux crises futures
- Renforcer l'efficacité et la capacité des agences gouvernementales
- Renforcer la coopération dans la gestion des catastrophes et du changement climatique
- Améliorer les cadres juridique, institutionnel, structurel et administratif
- Renforcer la transparence des marchés agricoles
- Améliorer la capacité d'élaboration de politiques dans le domaine du commerce agricole des Etats Membres, en particulier les PMA

3. Des données fiables et actualisées

Le COMCEC promouvra une collecte de données fiables et actualisées en vue d'aboutir à une analyse approfondie du secteur.

Résultats escomptés:

- Assurer la disponibilité de données fiables et actualisées
- Renforcer la capacité de la collecte, la compilation et le traitement des données
- Promouvoir la collaboration et le partenariat avec les organisations régionales et internationales dans la collecte des données.

4. Performance et accès au marché

Le COMCEC aura pour objectif de renforcer la performance et l'accès aux marchés des pays membres.

Résultats escomptés:

- Création et développement d'institutions de marchés
- Promotion de l'approche de la chaîne de valeur intégrée
- Amélioration de l'accès au marché pour les petits exploitants agricoles
- Renforcer l'accès aux marchés des produits agricoles provenant des pays membres à faibles revenus et notamment les PMA, dans les commerce agricole intra-OCI, régional et global

3. 5. REDUCTION DE LA PAUVRETE

I. Objectif stratégique :

Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim dans les pays membres.

II. Environnement politique :

La pauvreté demeure un défi de développement majeur de l'humanité aujourd'hui et malgré de nombreux efforts, tant au niveau national qu'international, la majorité des pays en développement n'ont pas été en mesure de parvenir à la croissance économique nécessaire pour réduire la pauvreté à des niveaux acceptables. En tant que groupe, les pays en développement ont connu une tendance à la baisse dans la pauvreté, à la fois en termes absolus et en termes relatifs par rapport à la population totale. Cependant, la situation de pauvreté demeure alarmante dans certaines régions en développement comme l'Afrique subsaharienne et l'Asie, qui représentent près de la moitié du nombre total de pauvres des pays en développement.

La pauvreté peut être définie à la fois de manière large et étroite. La définition plus large de la pauvreté comprend la privation de bien-être, par exemple une insuffisance de revenus et d'éducation, une mauvaise santé, l'insécurité et un faible niveau de confiance en soi. Selon cette définition, la pauvreté est également entendue en tant qu'inégalité et vulnérabilité, qui illustre la situation économique actuelle d'une personne par rapport aux autres membres de la société et pointe le risque de tomber dans la pauvreté à l'avenir, en raison de chocs économiques, de sécheresse ou encore de la crise, quand bien même la personne n'est pas nécessairement pauvre à l'heure actuelle. La définition étroite de la pauvreté se réfère au manque de nourriture et de calories journalières en quantité suffisante, généralement définie par le seuil d'un revenu d'1 dollar américain ou moins par jour. Dans le cadre de cette stratégie, l'accent est mis sur la définition étroite de la pauvreté.

La réduction de la pauvreté est l'un des principaux défis d'un nombre important d'Etats Membres du COMCEC. 21 des 48 PMA du monde sont dans la région du COMCEC et un quart de la population de la région vit avec moins d'1 dollars par jour. Par conséquent, il est nécessaire de renforcer la solidarité et de développer une meilleure coopération entre les pays membres dans le

domaine de la lutte contre la pauvreté. Les récentes crises financière et alimentaires mondiales ont rendu cette nécessité plus urgente encore.

Bien que certains Etat Membres puissent faire face à des obstacles exceptionnels et spécifiques dans leur lutte contre la pauvreté, les principaux défis à relever ne diffèrent pas beaucoup d'un pays à l'autre. Des institutions sous-développées et le manque de capacité de mise en œuvre peuvent être cités comme le premier d'entre eux. L'appareil d'Etat dans ces pays membres n'a pas la capacité requise pour fournir les biens dont le public a besoin.

L'insuffisance en ressources est un autre défi majeur qui provoque la pauvreté. Étant donné le manque de ressources financières suffisantes, ces pays sont incapables de trouver le dynamisme nécessaire pour les faire sortir de la pauvreté. Ceci se vérifie d'autant plus à la suite des effets néfastes des récentes crises financière et alimentaires mondiales, lesquelles ont appauvri les budgets nationaux.

La médiocrité des infrastructures entrave le potentiel de nombreux membres d'atteindre le niveau désiré de productivité et de génération de revenus. La négligence des groupes vulnérables dans les pays frappés par la pauvreté est un autre facteur important qui aggrave la situation. Un secteur agricole sous-développé et les conditions défavorables du commerce mondial compliquent la situation des personnes souffrant de pauvreté extrême dans les pays les moins développés. Les conflits et les défis causés par les catastrophes naturelles sont également des facteurs aggravants pour la pauvreté dans ces pays.

Améliorer la mobilité des biens, des capitaux et des personnes entre les pays membres peut contribuer à la réduction de la pauvreté dans la région du COMCEC. De meilleures opportunités commerciales et un meilleur accès aux marchés, de plus importantes entrées de capitaux et des possibilités d'emploi accrues sont parmi les gains qui peuvent être obtenus grâce à l'accroissement de la mobilité. En outre, la mobilité aiderait à accroître l'accessibilité de l'aide alimentaire, ce qui est essentiel pour les personnes vivant en situation de pauvreté extrême.

La réduction de la pauvreté dans la région du COMCEC requiert le renforcement de la coopération entre les pays les plus développés et les pays qui en ont besoin. Des projets de lutte contre la pauvreté et des programmes tels que les programmes de renforcement des capacités, des programmes de formation professionnelle, l'application et la création de la micro-finance ainsi que l'utilisation efficace des fonds visant à éliminer la pauvreté, sont des dimensions importantes du renforcement de la solidarité entre les pays membres.

Le manque d'efficacité, de transparence et de responsabilisation des services publics aggrave la pauvreté dans la région du COMCEC. Le COMCEC visera à améliorer la gouvernance afin de créer des institutions publiques saines et efficaces dans les Etats Membres. Efficacité,

transparence et responsabilisation des institutions entraineraient une gestion plus efficace des ressources, ce qui permettrait d'améliorer la prestation et l'utilisation de l'aide au développement.

En plus des activités gouvernementales, la société civile peut jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté. Le COMCEC accorde une grande importance à une sensibilisation et un engagement accrus de la société civile dans les efforts de lutte contre la pauvreté.

III. Résultats

1. Efficacité de l'aide

Le COMCEC soutiendra les réseaux institutionnels qui subviennent aux besoins quotidiens des groupes les plus démunis des pays membres ainsi que la coopération entre le secteur public et la société civile afin de parvenir efficacement aux défavorisés.

Résultats escomptés :

- Améliorer l'efficacité de la fourniture de l'aide
- Développer des stratégies et politiques d'aide efficaces
- Augmenter l'engagement de la société civile dans les efforts de lutte contre la pauvreté.
- Accroître la coopération sud-sud dans la fourniture d'assistance de développement officielle

2. Capacité productive des démunis

Le COMCEC promouvra les programmes axés sur les personnes démunies en vue d'accroître leur productivité.

Résultats escomptés :

- Extension des applications de la micro finance.
- Accroissement de la capacité des institutions de micro-finance et des autres institutions qui soutiennent les pauvres
- Développer des programmes de formation professionnelle pour les pauvres.

3. Utilisation efficace des ressources financières

Le COMCEC encouragera les Etats Membres à rationaliser leurs efforts en vue d'une utilisation efficace des ressources financières.

Résultats escomptés :

- Rationaliser et rendre plus efficaces les fonds destinés à la réduction de la pauvreté dans la région du COMCEC

- Réalisation des promesses de contributions financières des Etats Membres aux fonds existants
- Coopération des Etats Membres concernés envers le renforcement de la capacité à absorber l'aide pour les Etats Membres bénéficiaires.

4. Suivi de la pauvreté

Le COMCEC aidera à développer des solutions appropriées, fondées sur des données fiables ainsi qu'un système de suivi et de rapport en ce qui concerne la pauvreté.

Résultats escomptés :

- Améliorer la collecte de données précises et fiables
- Renforcer la capacité des Etats Membres dans le suivi de la pauvreté
- Améliorer la transparence dans la fourniture de l'aide

3. 6. FINANCES

I. Objectif stratégique :

Approfondir la coopération financière entre les pays membres.

II. Environnement politique :

Le rôle principal de la coopération financière est de contribuer à la stabilité financière et à la croissance des pays. Elle facilite l'allocation des capitaux de façon moins coûteuse et plus efficace, l'amélioration des opportunités de gestion des risques et de la recherche, des options de financement plus sophistiquées et de meilleures décisions d'investissement. Elle accroît les flux financiers et contribue à l'approfondissement et l'élargissement des marchés financiers. Elle dispose également d'un potentiel considérable pour promouvoir le rôle des institutions financières en matière d'intermédiation de manière à répondre à la demande de ressources financières tout en gardant les ressources excédentaires au sein de la région concernée.

En dépit des efforts croissants fournis par le COMCEC au cours de ces dernières années, la coopération financière entre les pays membres demeure faible. En fait, les économies et les marchés financiers des pays membres restent plus intégrés aux marchés financiers mondiaux qu'à ceux intra-OCI.

Les initiatives de coopération régionale actuelles sont limitées par le manque d'institutions financières solides, la diversité énorme dans le développement du secteur financier dans l'ensemble de la région, la taille réduite des marchés financiers, le peu de produits différenciés et de données fiables.

Afin de résoudre les problèmes structurels et d'améliorer les activités de coopération, le COMCEC déploiera de prime abord les efforts nécessaires pour accroître le mouvement des capitaux dans la région. Pour faciliter le mouvement de capital, le COMCEC mettra l'accent sur l'élimination des obstacles institutionnels et régulateurs qui entravent la mobilité des capitaux. Grâce à l'amélioration du climat des investissements, les flux de capitaux dans la région seront renforcés, ce qui permettra une adéquation rationnelle entre l'offre et la demande de fonds, atténuera les contradictions dues au déséquilibre régional et promouvra le développement économique régional et la coopération.

Deuxièmement, le COMCEC poursuivra ses efforts quant au renforcement des activités de coopération basées sur davantage de dialogue entre les pays membres tout en partageant les connaissances, l'expérience et le savoir-faire. Le renforcement de la solidarité se traduira ainsi par une compréhension commune et des politiques harmonisées en matière de comptabilité, de rédaction des rapports et de normes régulatrices relatives aux marchés financiers.

Troisièmement, le COMCEC accordera la plus grande importance à l'accroissement de la transparence et la responsabilisation des systèmes financiers et des institutions, à la réduction du coût de l'intermédiation financière et du mouvement de capitaux, au renforcement de la compétitivité des institutions financières, à la simplification des procédures dans les systèmes financiers, à l'élimination des obstacles régulateurs pour délivrer une variété de produits qui peuvent aider à élargir et approfondir la base des investisseurs avec des coûts de transaction plus faibles, et donc améliorer les pratiques de la bonne gouvernance.

III. Résultats

1. Coopération régulatrice et de surveillance

Le COMCEC participera à l'amélioration de la qualité de la réglementation, de la supervision et de la coopération entre les organismes de réglementation et ceux de surveillance.

Résultats escomptés:

- Développement du cadre juridique, régulateur et institutionnel.
- Des contrats plus normalisés et de réglementations plus harmonisées.
- Convergences des exigences d'inscription, des règles du commerce et de l'infrastructure technique.
- Renforcement des procédures d'arbitrage, de l'information de crédit et du système de registre de crédit, des mesures du risque et des systèmes de gestion des risques.

2. Flux des capitaux

Le COMCEC facilitera les flux de capitaux au sein des pays membres en supprimant les obstacles institutionnels et de réglementation et en développant des plates-formes pertinentes.

Résultats escomptés:

- Améliorer l'accès aux capitaux à des taux compétitifs
- Diversifier les portefeuilles
- Augmenter les possibilités d'investissement

3. Visibilité des marchés financiers

Le COMCEC participera à l'amélioration de la visibilité des marchés financiers dans les pays membres.

Résultats escomptés:

- Sensibilisation accrue quant aux marchés financiers islamiques
- Hausse d'émission et de cotation des valeurs mobilières
- Attraction des investissements étrangers

4. Formation, activités de R et D et statistiques

Le COMCEC accordera de l'importance à la formation et aux activités de recherche et de développement dans l'intention de renforcer les capacités des ressources humaines et de répondre aux exigences de développement de produits des marchés financiers. Il participera également à la création d'une base de données des statistiques des services financiers en vue de surveiller l'efficacité et la solidité des institutions financières et des marchés.

Résultats escomptés:

- Diversification accrue et variation des produits **financiers**
- Développement des plates-formes des systèmes de paiement et de règlement et des services post-commerce.
- Développement des ressources humaines et de la culture financière
- Base de données fiables et cohérentes du système financier et création d'indicateurs de systèmes financiers solides.
- Amélioration du système de suivi des institutions financières et les marchés

4. QUESTIONS OPERATIONNELLES

Les objectifs de la stratégie doivent être atteints grâce à l'utilisation efficace de ses instruments, à savoir les groupes de travail, la gestion du cycle de projet avec un mécanisme financier identifié à une en plus de la structure institutionnelle déjà existante du COMCEC. Ces nouveaux instruments sont censés veiller plus forte implication et adhésion de la part des Etats membres, à une soumission de projet clairement défini et le système de suivi et d'évaluation, , au processus de mise en œuvre et des ressources financières adéquates, régulières et fiables, mais aussi à un suivi et une évaluation de la mise en application de la Stratégie.

4.1 Groupes de travail :

Le mécanisme de groupe de travail est l'un des instruments principaux de la Stratégie dans la réalisation de ses objectifs. Les groupes de travail (GT) déploient leurs efforts dans le sens de la réalisation des objectifs de la Stratégie du COMCEC via la production de connaissances et la formulation des recommandations politiques, en analysant les bonnes pratiques et le partage d'expériences et de connaissances. Les groupes de travail fournissent un terrain propice pour la création d'une compréhension partagée entre les Etats membres, afin de résoudre leurs problèmes communs.

Mis en place pour certains domaines de coopération, les GT comprennent les Etats Membres désireux d'y participer et les institutions compétentes de l'OCI dans le domaine de l'économie, dans le but d'assurer une meilleure prise en charge des Etats membres par le biais de leur participation active et directe.

L'adhésion aux groupes de travail se fait sur base de volontariat. Les Etats membres disposés à se joindre à certains GT notifient par écrit le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC) en indiquant l'institution publique qui représentera le pays membre dans les réunions du groupe de travail compétent. Le BCC enverra des invitations aux Etats Membres qui l'ont officiellement notifié des institutions désignées pour le GT en question.

Les groupes de travail sont principalement composés de représentants des États membres possédant une expertise considérable dans leurs domaines respectifs, dans le but de donner lieu à des résultats de haute qualité. Ainsi, la représentation des Etats membres dans les groupes de travail par les experts compétents sera cruciale. Le cas échéant, les GT peuvent également inviter un pays non membre, des institutions de l'OCI travaillant dans le domaine de l'économie, des organisations spécialisées régionales ou internationales, des organisations non-gouvernementales ou des institutions du secteur privé pour enrichir les débats. Les études, rapports, documents de recherche ou des documents présentés par le Bureau de coordination du COMCEC (BCC) fournissent la principale contribution pour les discussions des groupes de travail. Les Etats Membres et les institutions concernées sont également susceptibles d'être appelées à contribuer en présentant une étude ou un rapport au GT.

Les groupes de travail sont flexibles et plutôt de nature informelle, leur permettant de mieux se concentrer sur les questions de fond. Autrement dit, ces groupes sont axés sur le travail, plus pratiques, avec moins de procédures et ils travaillent en tant que rassemblements d'experts techniques, où certains domaines de coopération de la Stratégie sont traités à fond. Ils se réunissent au moins deux fois par an à Ankara et effectuent leur travail via des consultations plutôt que de prendre des décisions formelles. Les activités des groupes de travail doivent être signalées dans la réunion des Hauts Fonctionnaires de la Réunion ministérielle annuelle du COMCEC. Chaque groupe de travail a un président, qui doit être élu selon le mérite.

Les GT sont mis en place pour les domaines de coopération de la Stratégie, à savoir le commerce, les transports et la communication, le tourisme, l'agriculture, l'allègement de la pauvreté et les finances (dans la mesure où les ressources du BCC le permettent.) En prenant en considération l'ordre du jour du COMCEC, de nouveaux GT peuvent être créés par le BCC dans la mesure des ressources respectives. Les groupes de travail sont créés sur une base ad hoc et dissous automatiquement s'ils ne se réunissent pas en deux années successives. La langue de travail des GT sera l'anglais.

Les modalités de fonctionnement des GT seront délivrées par le BCC.

4.2 Gestion du cycle de projet :

La Stratégie incorpore la gestion du cycle de projet dans son processus de mise en œuvre pour améliorer la qualité de la conception de projet du COMCEC et la gestion et pour faciliter ainsi la mise en œuvre efficace des projets.

Les projets du **COMCEC** ne sont que des projets mous par nature, y compris les recherches politiques, les études analytiques, les ateliers / séminaires, les programmes le renforcement des capacités et de formation, les visites d'étude et l'identification des bonnes pratiques dans les domaines de coopération.

Comme la stratégie actuelle remplace le plan d'action de l'OCI de 1994, tous les projets soumis au COMCEC seront soumis également – en ce qui concerne leur candidature, sélection, mise en œuvre, suivi et évaluation – aux critères et modalités fixés par cette Stratégie et sa Ligne Directrice de mise en œuvre du Programme, laquelle est délivrée et mise à jour par le BCC. En conséquence, les fonctions du Comité de Session concernant les projets du COMCEC seront remplacées par la nouvelle gestion du cycle de projet, introduite dans cette Stratégie. Les projets actuellement examinés par le Comité de session peuvent être soumis de nouveau dans ce cadre, si les propriétaires de projets concernés souhaitent le faire.

Une description détaillée des voies et moyens de soumettre des propositions de projet et les phases ultérieures sont données dans le Guide de mise en œuvre du programme du COMCEC.

4.3 Cadre financier

Un financement clairement défini, prévisible et durable de la stratégie est essentiel pour sa mise en œuvre réussie. L'absence d'un tel cadre financier a été l'un des obstacles les plus difficiles se dressant contre la réalisation des programmes et des projets du COMCEC jusqu'à présent. Par conséquent, la Stratégie vise à apporter un financement relativement plus rapide, plus facile et simple pour la réalisation de ses objectifs. Ce cadre financier permet également le financement des projets susmentionnés.

Les ressources financières de la Stratégie du COMCEC sont composées de :

(a) Contribution du gouvernement de l'Etat du président du COMCEC;

(b) Contributions volontaires des Etats membres et d'autres sources, approuvées par le président.

Toutes les questions financières sont soumises à des lois, règles et règlements pertinents du pays hôte. Une description détaillée du mécanisme de financement, y compris le montant du budget pluriannuel indicatif pour la période de la stratégie, figure dans la Ligne Directrice de mise en œuvre du programme qui sera produite par le BCC.

4.4 Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation fournissent les fondements nécessaires pour un examen critique de la stratégie, ainsi que l'évaluation de sa performance. Grâce à des processus de suivi et d'évaluation, les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Stratégie doivent être abordés en temps opportun.

Les progrès accomplis dans la réalisation des résultats proposés de la Stratégie seront présentés par le BCC aux forum concernés de l'OCI.

Le BCC prépare aussi des questionnaires d'évaluation qui sont envoyés aux Etats membres en vue de mesurer la pertinence et l'impact de la Stratégie aussi bien que sa mise en œuvre. Le BCC, en collaboration avec les Points focaux nationaux des Etats Membres, assure une conduite efficace de ces questionnaires et le maintien de la circulation de l'information de / vers les Etats Membres.

La ligne directrice de mise en œuvre du programme du COMCEC énonce les informations de base concernant le suivi et l'évaluation ainsi que la soumission, l'évaluation et la mise en œuvre des projets du COMCEC. La mise en œuvre des projets du COMCEC, en accord avec le cycle de gestion de projet, sera suivie par des rapports d'avancement réguliers présentés par les porteurs

de projets en ligne avec les calendriers, les budgets et les méthodes énoncées dans les documents de projets pertinents.

4.5. Questions de procédure

La stratégie actuelle remplace le Plan d'Action de l'OCI pour le renforcement de la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats Membres, ainsi que son mécanisme d'application. Les programmes et activités existants et initiés dans le cadre du Plan d'Action seront poursuivis dans la mesure où ils sont en accord avec les principes et les priorités de la Stratégie du COMCEC.

En plus des domaines de coopération prioritaires dans cette Stratégie, les Etats Membres, par l'intermédiaire du BCC, peuvent proposer au COMCEC de nouveaux domaines de coopération accompagnés d'une justification pertinente et selon leurs besoins.

Les Etats membres ou le BCC peuvent recommander au COMCEC de convoquer une Réunion Ministérielle dans le domaine de la coopération économique et commerciale s'ils présentent une justification pertinente. Le pays hôte de la Réunion Ministérielle doit coordonner avec le BCC en ce qui concerne les préparatifs de la réunion.
